

# SWISS BOXING

## Explications PISTE SwissBoxing

Sélections du cadre junior



[www.swissboxing.ch](http://www.swissboxing.ch)

Version: 22.02.2022

## Explications PISTE SwissBoxing

### 1. Que signifie PISTE?

PISTE signifie l'abréviation (en allemand) «Prognostische Integrative Systematische Trainer-Einschätzung» (= Evaluation pronostique, intégrative et systématique de la part de l'entraîneur). PISTE est pronostique parce que, sur la base de cet instrument objectif, un pronostic doit être fait sur le succès futur d'un athlète en âge d'être élite.

- P** rognostisch (pronostique) – les performances futures sont importantes  
**I** ntegrativ (intégrative) – intégrant divers facteurs  
**S** ystematisch & standardisiert (systématique & standardisée) – procédure  
**T** rainer (entraîneur) – en tant que porteur de compétences  
**E** inschätzung (évaluation) – utiliser comme méthode d'évaluation

[Film sur PISTE](#)

[Manuel pour la détection et la sélection des talents Swiss Olympic](#)

### 2. Idée directrice de PISTE

PISTE est une philosophie de sélection qui vise à *promouvoir non pas les meilleurs d'aujourd'hui, mais les meilleurs de demain*. Une promotion précoce et soutenue des athlètes de la relève est décisive pour les succès ultérieurs de l'élite. L'identification/la sélection des talents jouent un rôle important à cet égard. Les sélections/prédictions à long terme représentent un défi majeur, car il existe de nombreux facteurs d'influence (p.ex., le développement biologique). Dans la mesure du possible, il convient d'encourager largement les jeunes, la sélection n'intervenant que si nécessaire.

### 3. Pourquoi PISTE?

La sélection des talents est un processus partiel du développement des talents et fait donc partie intégrante du parcours des athlètes «FTEM». Une mise en œuvre spécifique à la discipline sportive est absolument nécessaire, car les mêmes critères/tests n'ont pas la même importance pour chaque discipline sportive. Une sélection selon les critères reconnus de PISTE est la condition préalable au déclenchement des «Swiss Olympic Talent Cards»!

### 4. Critères d'exigence pour la participation au PISTE

La sélection de talents PISTE est obligatoire pour tous les athlètes qui souhaitent être admis dans un cadre national junior de SwissBoxing. Les tests PISTE de SwissBoxing ont lieu une fois par an, à deux dates en fin d'année (vers novembre/décembre). Les conditions pour participer au PISTE sont les suivantes:

- L'athlète ne doit pas être âgé de plus de 17 ans (année de naissance!)
- L'athlète doit remplir les formulaires «Biographie d'athlète» et «Motivation pour la performance Swiss Olympic» avec les parents/entraîneurs et les envoyer en temps utile avec l'inscription
- L'athlète doit être en possession d'une licence active de SwissBoxing
- L'athlète doit participer au CS Juniors et DTSM/CR (ou au moins avoir été inscrit; s'il n'y avait pas d'adversaire de ce poids)
- L'athlète doit avoir participé à au moins 3 combats en boxe olympique avant les jours de test
- L'athlète doit être considéré par l'entraîneur du club comme étant au-dessus de la moyenne, respectivement talentueux et digne d'être encouragé

Si toutes les conditions ne sont pas remplies, la participation n'est possible qu'en accord préalable avec la cheffe du sport de performance/les responsables d'athlètes.

## 5. Critères d'évaluation

PISTE de SwissBoxing se compose de cinq critères d'évaluation différents (évaluation de compétition, tests de performance, motivation pour la performance, état de développement biologique et développement de la performance), qui sont pondérés différemment (voir point 6).

*Remarque: les critères ainsi que leur pondération seront analysés au cours des prochaines années et SwissBoxing se réserve le droit de les adapter si nécessaire en mettant l'accent sur le développement sportif des athlètes.*

### **Évaluation de compétition**

Le critère «évaluation de compétition» se compose d'une part de la quantité (nombre de combats) et d'autre part de la qualité (résultats obtenus en tenant compte des adversaires nationaux ou internationaux ou des combats en Suisse ou à l'étranger) des combats.

Pour les athlètes, il est important de participer à un maximum de combats et d'acquérir de l'expérience en compétition dès leur plus jeune âge. C'est pourquoi le nombre de combats (quantité) au cours d'une année est également pris en compte, sachant que le nombre de combats doit augmenter régulièrement avec l'âge (selon FTEM, voir point 8) pour obtenir le maximum de points.

La classe d'âge est également prise en compte dans la qualité. Pour les résultats obtenus, les jeunes athlètes reçoivent plus de points que les athlètes plus âgés, car ils doivent également disputer moins de combats selon FTEM (voir quantité).

Les détails concernant l'évaluation de compétition (exigences, attribution des points) sont consignés dans le document «Tableau d'évaluation».

### **Tests de performance**

Le critère «tests de performance» se compose de trois domaines de test différents. Le test de performance spécifique à la discipline sportive est pondéré deux fois dans ce critère!

- Test de force du tronc
- Tests de performance en motricité sportive
- Tests de performance spécifique à la discipline sportive

Les détails (exigences, explications, attribution des points) pour les tests de performance respectifs sont consignés dans les documents séparés («Test de force du tronc», «Tests de performance en motricité sportive» et «Tests de performance spécifique à la discipline sportive»).

### **Motivation pour la performance**

Le critère «motivation pour la performance» se compose du questionnaire «Evaluation de la motivation pour la performance» (questionnaire sur la motivation exprimée par le comportement et questionnaire sur l'orientation des objectifs) de Swiss Olympic. L'évaluation/la répartition des points des questionnaires s'effectue conformément à l'outil d'évaluation de la motivation pour la performance de Swiss Olympic.

Les détails concernant l'attribution des points correspondants pour PISTE sont consignés dans le document «Tableau d'évaluation».

### **Etat biologique de développement**

Le critère «état biologique de développement» se compose des domaines partiels suivants:

- Etat de développement selon la méthode Mirwald
- Résistance (physique, mentale) \*
- Signature des parents/entraîneur résilience \*
- Âge relatif

\* L'évaluation correspondante est faite par les parents et l'entraîneur sur le formulaire «Biographie d'athlète».

Les détails (explications, attribution des points) pour les domaines respectifs sont consignés dans le document «Tableau d'évaluation».

### **Développement de la performance**

Le développement de la performance doit être évalué par les responsables des juniors (entraîneur national/cheffe du sport de performance) et se fait selon les critères suivants:

- Comparaison des résultats PISTE de l'année précédente
- Évaluation des entraîneurs CRP/entraîneur national/cheffe du sport de performance (évolution tout au long de l'année, entraînements/sparrings, etc.)
- Résultats des compétitions (comparaison des adversaires, etc.)

Les détails (attribution des points) sont consignés dans le document «Tableau d'évaluation».

## **6. Nombre de points et pondération des critères**

Chaque critère d'évaluation (évaluation de compétition, tests de performance, motivation pour la performance, état de développement biologique et développement de la performance) peut obtenir un maximum de 4.0 points à la fin.

La pondération des cinq critères d'évaluation est la suivante:

- Évaluation de compétition 3 fois
- Tests de performance 2 fois
- Motivation pour la performance 1 fois
- Etat de développement biologique 1 fois
- Développement de la performance 1 fois

## **7. Swiss Olympic Talent Cards**

Dans le système du sport suisse, la «Swiss Olympic Talent Card» est un instrument essentiel, servant de référence à différents partenaires, et visant la promotion conjointe et optimale des jeunes talents sur leur chemin vers le sommet. Cette carte indique aux communes, cantons, établissements scolaires et aux autres partenaires les athlètes de la relève qui sont enregistrés dans le programme de promotion de leur fédération et qui doivent bénéficier d'un soutien ciblé.

La Swiss Olympic Talent Card est octroyée à des athlètes de fédérations nationales membres disposant d'un concept de promotion de la relève reconnu. Les Swiss Olympic Talent Cards National et Régional sont une reconnaissance des jeunes athlètes membres d'un cadre national ou régional de la relève et qui ont le potentiel pour réussir une carrière de sportifs et sportives d'élite.

En participant à PISTE, l'athlète peut se voir attribuer une Swiss Olympic Talent Card. SwissBoxing la demande en fonction des résultats obtenus.

Pour qu'un athlète de SwissBoxing puisse recevoir une Swiss Olympic Talent Card, le nombre de points suivant doit en principe être obtenu lors de PISTE:

- 0.00 – 2.49 = pas de Swiss Olympic Talent Card
- 2.50 – 2.99 = Swiss Olympic Talent Card RÉGIONAL
- 3.00 – 4.00 = Swiss Olympic Talent Card NATIONAL

[Toutes les informations sur les Swiss Olympic Talent Cards](#)

## **8. FTEM (Développement du sport et des athlètes)**

L'abréviation FTEM désigne les quatre domaines-clés «F» comme «Foundation» (fondement, fondation, bases), «T» comme «Talent», «E» comme «Elite» et «M» comme «Mastery» (élite mondiale) et définit ainsi les grandes lignes du parcours idéal de l'athlète depuis la formation de base jusqu'à l'élite mondiale.

Le concept de base «FTEM Suisse» doit permettre de mieux comprendre, de contrôler et d'optimiser le développement sportif des athlètes à tous les niveaux, et ce, aussi bien au niveau du sport populaire que du sport de performance. Le concept permet en outre de repérer le potentiel des athlètes et de travailler sur leurs faiblesses. «FTEM Suisse» vise les trois objectifs principaux suivants:

- Améliorer la coordination de la promotion du sport et en systématiser les processus
- Améliorer le niveau du sport de performance
- Inciter les gens à faire du sport tout au long de leur vie

[Boxe – Parcours des athlètes \(parcours idéal\)](#)

[FTEM Swiss Boxing](#)

[Toutes les informations sur FTEM Suisse](#)

## **9. Communication des résultats | sélection dans un cadre | attribution Talent Cards**

Les résultats de toutes les données générées par la sélection de talents PISTE restent confidentiels et ne sont communiqué qu'aux athlètes par le biais de leur entraîneur principal (s'ils le souhaitent).

La sélection dans un cadre national junior dépend d'une part des résultats PISTE et d'autre part du potentiel/de l'évaluation des performances par la cheffe du sport de performance ainsi par l'entraîneur national.

Un athlète qui a décidé de ne pas participer à PISTE perd la possibilité d'appartenir à un cadre national junior pour l'année à venir et ne reçoit par conséquent pas de Swiss Olympic Talent Card.

Après confirmation des résultats par Swiss Olympic, les titulaires d'une Swiss Olympic Talent Card seront informés par e-mail et listés sur le site internet de SwissBoxing.

La commission de sélection se réserve le droit, dans des cas exceptionnels et justifiés, de déroger aux critères décrits pour la sélection d'un cadre ou l'attribution d'une Swiss Olympic Talent Card.

## 10. Gestion des athlètes blessés ou malades

Si un athlète inscrit pour PISTE (déjà dans un cadre SwissBoxing) ne peut pas participer à une sélection PISTE pour des raisons de santé (blessure, maladie), l'athlète conserve son statut actuel de cadre et sa Swiss Olympic Talent Card.

Si un athlète inscrit pour PISTE (ne faisant pas encore partie d'un cadre SwissBoxing) ne peut pas participer à une sélection PISTE pour des raisons de santé (blessure, maladie), une admission dans le cadre junior C est néanmoins possible. La décision incombe à la cheffe du sport de performance/l'entraîneur national (évaluation du potentiel, résultats obtenus aux CS juniors, etc.). L'athlète ne peut toutefois pas obtenir une Swiss Olympic Talent Card.

Dans des cas justifiés, la cheffe du sport de performance/l'entraîneur national peut néanmoins procéder à un reclassement en ce qui concerne le statut de cadre et/ou la Swiss Olympic Talent Card.

## 11. Particularités

Si, en raison de restrictions liées à la pandémie (par exemple Covid-19) ou autres, seuls quelques combats, voire aucun, sont possibles au cours d'une année et que le point «évaluation de compétition» ne peut donc plus être évalué équitablement, il est possible d'utiliser les résultats des athlètes de l'année précédente pour inclure une évaluation ou pour multiplier les résultats de l'année en cours (par exemple pour compter deux ou trois fois).